



**GRILLE D'INDICATEURS
DE RISQUE DE VIOLENCE
BASÉE SUR L'HONNEUR
ET FICHE D'ACCOMPAGNEMENT**



BOUCLIER D'ATHÉNA
SHIELD OF ATHENA
SERVICES FAMILIAUX | FAMILY SERVICES

**GRILLE D'INDICATEURS
DE RISQUE DE VIOLENCE
BASÉE SUR L'HONNEUR
ET FICHE D'ACCOMPAGNEMENT**



GRILLE D'INDICATEURS DE RISQUE DE VIOLENCE BASÉE SUR L'HONNEUR ET FICHE D'ACCOMPAGNEMENT

Depuis le quadruple meurtre des femmes de la famille Shafia en 2009, la problématique de la violence basée sur l'honneur (VBH) est devenue une priorité d'action pour plusieurs milieux de l'intervention au Québec. Ce crime odieux a mis en lumière notre incompréhension collective et les limites de nos interventions dans de telles situations. Depuis lors, de nombreuses initiatives ont vu le jour avec pour objectif de mieux comprendre cette problématique et surtout de prévenir de tels crimes.

Durant l'automne 2012, le Bouclier d'Athéna Services familiaux a mis en place un comité de travail sur la VBH composé de représentants du Service de police de la Ville de Montréal, des centres jeunesse francophones et anglophones, des représentants des milieux de l'éducation collégiale et secondaire ainsi que des représentants du milieu de la recherche. Au fil du temps, d'autres professionnels se sont ajoutés au comité de travail dont des représentants du Service de Police de Laval. Bien que les champs d'expertises et les mandats de chacun soient différents, ils nous apparaissaient essentiel d'amorcer un travail de réflexion quant à l'élaboration et à la mise en place d'une stratégie multisectorielle en termes de prévention, de dépistage et d'intervention afin de répondre plus adéquatement à cette problématique. Cette précieuse collaboration a notamment donné lieu à l'élaboration d'une définition commune de la violence basée sur l'honneur ainsi qu'une grille d'indicateurs de risque de violence basée sur l'honneur présentés ici.

À qui s'adresse cet outil ?

La grille d'indicateurs de risque de VBH s'adresse à tout intervenant qui œuvre auprès de victimes et de victimes potentielles de VBH.

Pourquoi une grille d'indicateurs de risques de violence basée sur l'honneur ?

Avec la publication de l'Avis du Conseil du statut de la femme en 2013, *Les crimes d'honneur : de l'indignation à l'action*, le milieu de l'intervention a eu l'opportunité de se familiariser avec ce type de violence. Cependant, peu d'outils existaient pour accompagner l'intervention et soutenir les professionnels dans leur travail de détection/dépistage de situations de VBH. Le but de cet outil est donc de soutenir les intervenants en leur fournissant un certain nombre de repères cliniques leur permettant d'évaluer le risque potentiel de VBH.

Comment utiliser cette grille ?

La grille est un outil clinique supplémentaire pour les intervenants lors de la préparation d'une évaluation globale et complète. Elle ne devrait pas être utilisée dans le cadre d'une entrevue ni en présence de la famille. Elle devrait être consultée au préalable pour permettre à l'intervenant de se préparer et d'avoir certains repères cliniques en tête lors de l'entrevue. Elle peut également être

utilisée à la suite d'une entrevue, permettant ainsi à l'intervenant de faire un retour sur l'intervention et ainsi s'assurer de n'avoir rien échappé. Cet outil se veut également un soutien quant à la manière de nommer les faits en lien avec la VBH dans un rapport. L'idée est de permettre aux intervenants d'avoir une compréhension globale de la situation de l'individu et d'évaluer le potentiel de risque.

Mise en garde



Cette problématique étant encore peu connue, elle peut susciter une certaine insécurité dans l'intervention. Afin d'éviter certaines maladresses qui pourraient compromettre la sécurité de la victime ou nuire à l'intervention, il est important de faire certaines mises en garde. Tout d'abord, il faut savoir que la violence basée sur l'honneur est un sujet tabou qu'il est difficile d'aborder de front avec les victimes potentielles et leurs familles. De plus, certains rejettent l'utilisation du terme « crimes d'honneur » ou « violence basée sur l'honneur » estimant que cela pourrait suggérer que la culture est à la source de comportements problématiques. Ce qui aurait pour effet de générer ou de renforcer une stigmatisation et une marginalisation de communautés déjà vulnérables. Cependant, à l'instar du Conseil du statut de la femme, nous estimons qu'il est primordial « de nommer le phénomène et d'identifier ce qui le distingue des autres formes de violences familiales, afin de contrer efficacement ce type de violence. » (p17). Il est donc capital d'apporter une attention particulière au langage utilisé.

Définition

Cette définition a été élaborée par Le Bouclier d'Athéna, en collaboration avec les membres du comité de travail VBH pour répondre au besoin de développer un langage commun autour de cette problématique.

La violence basée sur l'honneur n'est pas un phénomène nouveau, on en retrouve des exemples dans diverses civilisations et à différentes époques. Elle peut se retrouver au sein de plusieurs communautés indépendamment de la nationalité, de la culture ou de la religion. Bien que la violence basée sur l'honneur puisse être associée à la violence faite aux femmes, ce type de violence se distingue de la violence intrafamiliale ou de la violence conjugale du fait de caractéristiques particulières telles la motivation, les personnes ciblées, la multiplicité des agresseurs ou encore les formes de violences exercées.

La violence basée sur l'honneur est toute forme de violence psychologique, physique, verbale, sexuelle, économique et spirituelle motivée par le désir de protéger ou de restaurer l'honneur ou la réputation d'un individu, d'une famille ou d'une communauté. Cette violence est utilisée pour contrôler le comportement social ou sexuel d'une personne afin que celle-ci se conforme aux normes, aux valeurs et aux pratiques liées aux traditions ou coutumes d'un groupe donné. Elle peut aussi être utilisée en guise de sanction ou de correction du fait d'un comportement jugé ou perçu inapproprié. Ce type de violence peut être exercé par un ou plusieurs membres d'une même famille y compris la famille étendue ou les membres d'une communauté.

La violence basée sur l'honneur peut prendre différentes formes :

- Violence psychologique et verbale :
chantage émotionnel, blâme, intimidation, harcèlement, surveillance extrême, insultes, dénigrement, contrôle excessif, menaces de toute sorte, isolement (ostracisme)
- Violence physique :
voies de fait, enlèvements, agressions sexuelles
- Mutilations génitales
- Déportation
- Homicide ou tentatives de mort
- Mariage forcé*

Cette liste n'est pas exhaustive. Bien que la plupart des formes de violences mentionnées ci-haut soient illégales, certaines d'entre elles ne le sont pas. Il est donc primordial d'avoir une bonne compréhension à la fois de la problématique et de la dynamique familiale pour être en mesure d'identifier des situations à risque.

La majorité des victimes de violence basée sur l'honneur sont des femmes et des filles, cependant les hommes et les garçons peuvent également en être victimes.

* Le consentement est l'élément crucial qui distingue le mariage forcé du mariage arrangé. La définition du mariage forcé largement acceptée désigne un mariage où au moins l'un des futurs époux n'a pas consenti au mariage et que des pressions sont exercées sur elle ou lui pour l'inciter à se marier. Le mariage forcé est reconnu comme une forme de violence et condamné par diverses conventions internationales.



FICHE D'ACCOMPAGNEMENT

POUR LA GRILLE D'INDICATEURS DE RISQUE DE VIOLENCE BASÉE SUR L'HONNEUR

La grille d'indicateurs de risque de VBH a été conçue à partir d'éléments relevés dans la littérature recoupés à des cas concrets de violence basée sur l'honneur. À la différence de la violence conjugale et familiale, la violence basée sur l'honneur se distingue du fait de caractéristiques particulières telles la motivation, les personnes ciblées, la multiplicité des auteurs ou encore les formes de violences exercées. Il est donc important de recueillir le plus d'informations possible et éventuellement de tenir un calendrier des événements afin d'y répertorier les perceptions de la personne quant à sa sécurité. La grille a été élaborée afin de retracer des informations sur la structure et la dynamique familiale, les formes de violence, le cheminement de la personne et ses perceptions quant au danger potentiel.

Il est important de rappeler qu'aucune méthode d'évaluation ne peut prédire avec exactitude le risque de violence future ou de passage à l'acte. Ainsi, bien que cette grille n'ait pas été évaluée empiriquement, les informations recueillies permettront de dresser un portrait de la situation, de mieux en cerner la gravité et d'évaluer le niveau de sécurité et les conséquences possibles sur la personne et sur ses proches.



STRUCTURE ET DYNAMIQUE FAMILIALE

Cette section vise à fournir des éléments de compréhension sur la dynamique familiale en établissant un portrait familial succinct et d'établir les positions de pouvoir, de contrôle et d'autorité ainsi que d'envisager le degré de discipline et de surveillance exercée.

Les victimes de violence basée sur l'honneur (VBH) proviennent souvent de familles très structurées où les rôles sociaux et sexuels sont ancrés dans un schéma patriarcal (homme dominant/femme soumise). La violence basée sur l'honneur s'inscrit souvent dans un contexte de violence familiale et peut avoir des répercussions sur les autres membres de la famille ou sur des proches. Il est important de rappeler que plusieurs personnes peuvent être impliquées dans la perpétuation de la violence et que chacun peut jouer un rôle.

1-2 - Est-ce qu'il s'agit d'une famille où les rôles sociosexuels sont de type « traditionnel » et où la religion a une grande place? Est-ce que la personne a évoqué les valeurs/normes/codes de la famille?

Éléments à retenir :

- Valeurs patriarcales, homme dominant/femme soumise
- Détermination des rôles des membres de la famille en fonction du sexe
- Évocation des normes et des valeurs de la famille

3 - Est-ce que la personne a des frères et sœurs?

Dans certaines situations, le rang de la fratrie pourrait avoir une signification importante. Si la personne a des frères et sœurs plus jeunes, elle peut craindre qu'ils subissent les répercussions de ses actions. Si elle est l'aînée, sa situation pourrait servir d'exemple pour faire respecter l'autorité familiale ou « tracer la voie » pour le reste de la fratrie.

4 - Est-ce qu'il a été question de contrôle et de discipline « excessive »?

- contrôle des fréquentations et des sorties
- contrôle des finances (retenue des salaires)
- contrôle par rapport à l'apparence vestimentaire et au maquillage
- contrôle des moyens de communication (téléphone cellulaire, internet...)
- contrôle de la sexualité

Il peut arriver, dans certaines situations, que le contrôle et la domination soient tels, que les droits fondamentaux de la personne sont brimés.

5 - Est-ce que plus d'un membre de la famille et/ou de la communauté est impliqué dans les comportements intimidants et/ou menaçants?

Plusieurs membres de la famille peuvent être impliqués dans la dynamique de violence. Même si une personne joue un rôle prépondérant, les autres peuvent agir en utilisant d'autres formes de violence et de menaces (chantage affectif, intimidation, délation etc.) ou encore consentir à la situation. Il est important de signaler que

certaines personnes proches de la famille peuvent être considérées comme des membres de la famille et avoir la même importance/influence que des membres de la famille proche (voisins, membres influant de la communauté).

6 - Est-ce que des conséquences sur d'autres membres de la famille ou sur des proches ont été évoquées?

La personne pourrait avoir peur des conséquences que ses actions pourraient entraîner tant pour elle que pour ses frères et sœurs (Pourront-ils se marier? Est-ce qu'ils vont subir les mêmes violences?). Elle pourrait aussi craindre les impacts sur la santé physique et psychologique de ses parents. Ces derniers pourraient utiliser le chantage affectif ou la manipulation affective comme moyen de pression. Si la situation de violence est liée à une histoire d'amour, des conséquences sur l'amoureux et sur sa famille pourraient aussi avoir été évoquées.

FORMES DE VIOLENCE ET MENACES

7-10 - Violences, menaces et passages à l'acte.

Cette section vise à relever les formes de violence vécues par la personne ainsi que les formes de manipulation dont elle aurait pu être victime. La sévérité des actes donnera une bonne indication de la dangerosité de la situation. Il sera également important de relever les moments d'accalmie qui sont souvent associés à des tentatives de leurre.

11 - Est-ce qu'il y a eu une escalade des épisodes de violence et/ou d'intimidation-menace? Si oui depuis quand?

La violence basée sur l'honneur est souvent utilisée pour contrôler le comportement social ou sexuel d'une personne afin que celle-ci se conforme à des normes, des valeurs et des pratiques liées à des traditions ou coutumes d'un groupe donné. Elle peut aussi être utilisée en guise de sanction ou correction du fait d'un comportement jugé ou perçu inapproprié. Elle peut être motivée par le désir de protéger ou restaurer l'honneur ou la réputation d'un individu, d'une famille ou d'une communauté.

Quels sont les événements qui pourraient mettre en péril la réputation de la famille? À partir de quand la famille pourrait-elle vouloir exercer un contrôle pour préserver et protéger sa réputation?

Voici quelques pistes : une relation amoureuse, l'orientation sexuelle, des fréquentations jugées inacceptables, la puberté, un échec scolaire, un comportement

jugé honteux... Parfois une simple rumeur peut aussi être à l'origine de l'escalade de la violence. Il est aussi important de rappeler que l'âge légal du mariage avec consentement parental est de 16 ans et que cela pourrait aussi représenter un moment important à prendre en considération.

12 - Est-ce qu'il a été question de mariage forcé (MF) ou de mariage arrangé (MA) ?

Ce que l'on cherche à savoir c'est si la personne court le risque d'être forcée de se marier ou si mariée, si elle a été forcée de consentir. On questionnera également s'il y a déjà eu des situations de mariages forcés ou arrangés vécues par d'autres membres de la famille.

13-14 - Est-ce que la personne a dit craindre pour sa sécurité? Sur une échelle de 1 à 10, quel est son niveau de peur ?

Les victimes de VBH sont souvent très conscientes du danger qu'elles vivent. Elles ont souvent très peur de la manière dont leur famille (et parfois leur communauté) pourrait réagir en cas de désobéissance ou de comportement non conforme aux attentes familiales. L'échelle de peur permettra de situer ses craintes.

CHEMINEMENT

15-16 - Est-ce que la personne a modifié son comportement? Est-ce qu'il y a eu des tentatives de fuites ?

Les victimes de VBH peuvent tenter d'ajuster leur comportement afin d'éviter des épisodes de violence et se conformer à certaines restrictions pour accommoder la famille. Elles peuvent aussi adopter des comportements affirmatifs, rejeter ou transgresser les normes familiales comme mode de contestation. Lorsque la violence augmente et qu'elle devient plus difficile à endurer, il peut y avoir des tentatives de fuite chez des amis, vers des ressources d'aide, etc. Cependant ces tentatives de fuites peuvent parfois se solder par un retour à la maison. Le retour pourrait correspondre à une phase de découragement ou encore une période d'accalmie avec la famille (leurre). Parfois la fuite aura été envisagée, mais jamais exécutée, il pourrait être pertinent de questionner pourquoi.

17-18 - La personne a dit vouloir : couper tout lien avec sa famille/ rester en contact avec elle/est ambivalente? Est-ce que la personne a évoqué des symptômes de dépression, des idées suicidaires, de l'automutilation?

Les victimes peuvent être ambivalentes quant aux relations qu'elles souhaitent entretenir avec leur famille. Bien souvent elles éprouvent une très grande tristesse et un immense sentiment de détresse du fait de ne plus recevoir amour et protection parentale, de ne plus faire partie d'une cellule familiale où chacun avait sa place. Partir du foyer parental est souvent synonyme d'une rupture totale avec tous les membres de la famille. Cela pourrait d'ailleurs être une des raisons pour lesquelles les

personnes ne sont pas prêtes à partir. Certaines victimes peuvent développer des troubles de santé mentale (dépression, idées suicidaires...) en réaction à leur situation, il est donc important de questionner sur ces aspects également.

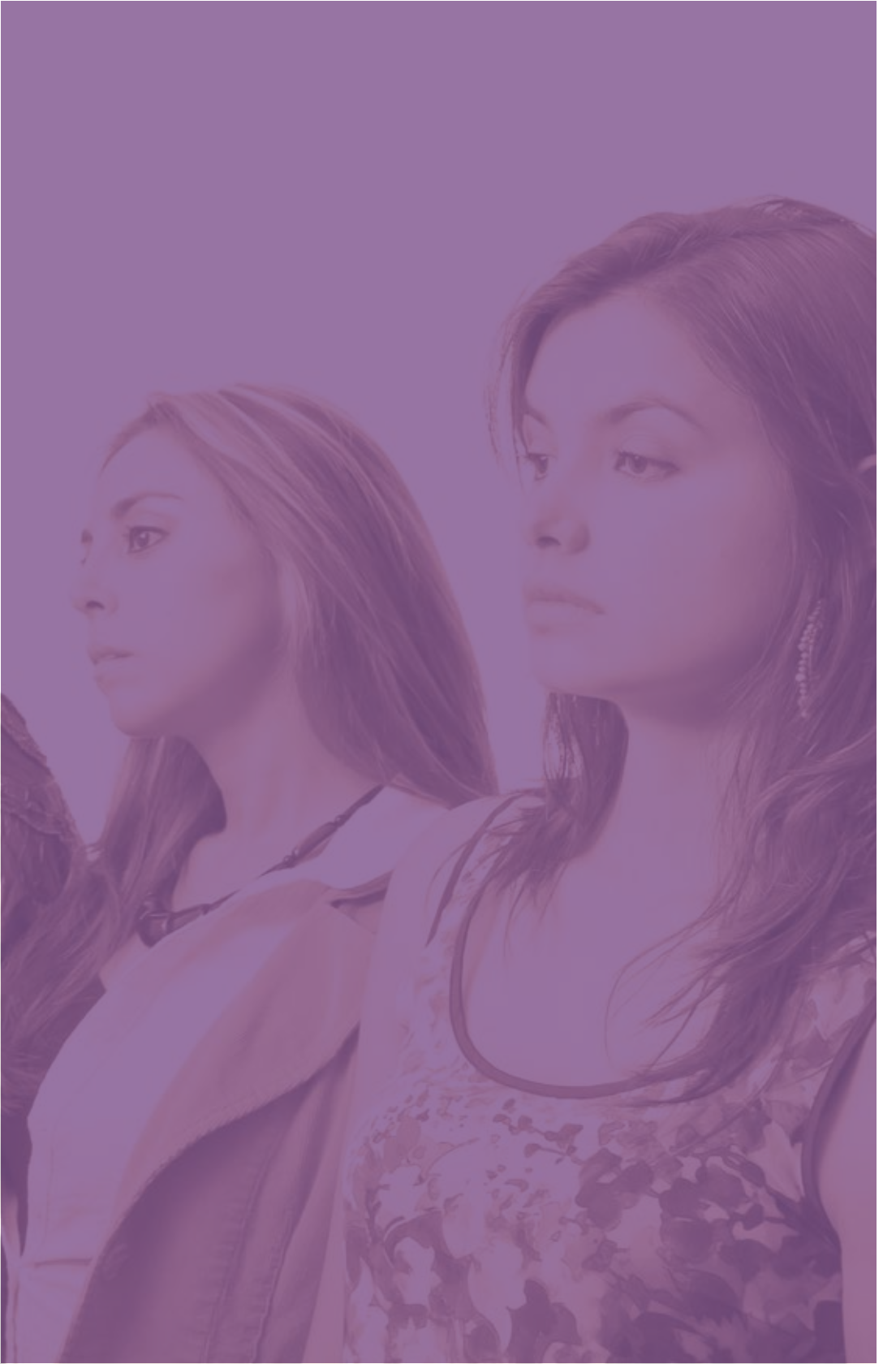
19-21 - Est-ce que la personne a évoqué (pour elle ou sa famille) sa responsabilité, sa culpabilité, sa loyauté? Est-ce qu'il a été mention d'honneur, de déshonneur, de réputation, etc.? Est-ce que la communauté est une source de pression supplémentaire, source de commérage? Est-ce qu'elle exerce une forme de surveillance?

Bien souvent, l'honneur et la respectabilité ont une place dans le discours des victimes. Les filles reconnaissent et ont conscience de leur rôle de femme et de leur responsabilité en tant que « porteuse de l'honneur » tant au niveau familial que communautaire. Elles éprouvent de la culpabilité quant au déshonneur qu'elles ont le sentiment de faire subir à leur famille. Elles peuvent aussi se sentir responsables de la réputation de leur famille et remettre en question leur loyauté. Bien que les femmes et les filles soient majoritairement celles qui vont vivre de la violence basée sur l'honneur, les garçons peuvent aussi en être victimes. L'orientation sexuelle, les comportements délinquants ou le refus d'un mariage arrangé peuvent aussi être perçus comme des sources de déshonneur et être à l'origine de violence familiale. L'influence de la communauté sera également à questionner, car celle-ci s'avère souvent très grande dans les cas de VBH.



INTERVENTION

Il sera important de vérifier quelles sont les personnes identifiées comme aidantes et significatives. Cette section bien que très courte permettra d'établir les bases d'un plan d'intervention et de gestion du risque/ scénario de protection, si cela s'avère nécessaire.



GRILLE D'INDICATEURS DE RISQUE DE VIOLENCE BASÉE SUR L'HONNEUR

.....
Sexe/âge/statut d'immigration :
.....

.....
Origine de la demande :
.....

STRUCTURE ET DYNAMIQUE FAMILIALE

1. **Est-ce qu'il s'agit d'une famille où les rôles sociosexuels sont de type « traditionnel » et où la religion a une grande place? (femme soumise/homme dominant)**
.....

2. **Est-ce que la personne a évoqué les valeurs/normes/codes de la famille ?**
.....

3. **Est-ce que la personne a des frères et sœurs?**

Frères (+ âges) :

Sœurs (+ âges) :

Quel est son rang dans la fratrie :
.....

4. **Est-ce qu'il a été question de contrôle/discipline « excessive »?**
(Vie sociale, fréquentations, sorties, habillement, vie sexuelle etc.)
.....

5. **Est-ce que plus d'un membre de la famille (et/ou de la communauté) est impliqué dans les comportements intimidants et/ou menaçants?**

Si oui, qui et comment :
.....

6. **Est-ce que des conséquences sur d'autres membres de la famille ou des proches ont été évoquées :**

Si oui, sur qui et comment :

FORMES DE VIOLENCE ET MENACES

7. **Est-ce que la personne a subi de la violence :**

Physique/psychologique/économique/sexuelle/spirituelle

8. **Est-ce que la personne a évoqué :**

Contrainte physique/contrainte psychologique/intimidation/
chantage affectif/isolement - mise à l'écart/sentiment d'avoir été
leurrée - manipulée

9. **Est-ce qu'il a y déjà eu des menaces :**

Séquestration/renvoi au pays (déportation)/blessure/meurtre

10. **Est-ce qu'il y a déjà eu des passages à l'acte :**

Séquestration/déportation/violence physique/tentative de meurtre

11. **Est-ce qu'il y a eu une escalade des épisodes de violence et/ou d'intimidation-menace : Si oui depuis quand ?**

(Ex. : relation amoureuse, 16 ans, puberté, fin des études,
échec scolaire, etc.)

12. **Est-ce qu'il a été fait mention de mariage forcé (MF) ou mariage arrangé (MA)?**

Est-ce qu'il y a des antécédents de MF ou MA dans la famille?

13. **Est-ce que la personne a dit craindre pour sa sécurité (physique/mentale) :**

Avant la demande d'aide/après la demande d'aide/tout le temps

14. **Sur une échelle de 1 à 10, quel est le niveau de peur de la personne :**

1 = « je n'ai pas peur » 10 = « je crains pour ma vie »

CHEMINEMENT

15. **Est-ce que la personne a modifié son comportement?**

(Est-ce qu'il y a un incident déclencheur?)

16. **Est-ce qu'il y a déjà eu des tentatives de fuite?**

Si oui, combien :

17. **La personne a dit vouloir :**

Couper tout lien avec sa famille/rester en contact avec sa famille

Ne sait pas (éprouve des sentiments partagés quant aux liens avec sa famille)

18. **Est-ce que la personne a évoqué :**

Symptômes de dépression/idées suicidaires/automutilation/
autre trouble de santé mentale

19. **Est-ce que la personne a évoqué (pour elle ou sa famille) :**

Sa responsabilité/sa culpabilité/sa loyauté/sa réputation

20. **Est-ce qu'il a été mention :**

D'honneur — déshonneur/de réputation/de comportement
honteux

21. **Est-ce que l'influence de la communauté est évoquée comme :**

Une source de pression supplémentaire/de commérage
- surveillance/danger

INTERVENTION

Est-ce qu'il y a déjà eu des demandes d'aide et auprès de qui :

Qui sont les personnes aidantes/significatives (+ coordonnées) :

Quelles actions ont été entreprises :

POUR ALLER PLUS LOIN SUR LA QUESTION

- Geadah, Y. (2013). *Les crimes d'honneur : de l'indignation à l'action*. Québec (QC) : Avis du Conseil du statut de la femme, octobre 2013. <http://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/avis-les-crimes-dhonneur-de-lindignation-a-laction.pdf>
- Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire (2014). *Violence commise au nom de l'honneur : Bibliographie thématique*. http://www.centrejeunessedemontreal.qc.ca/pdf/biblio/biblio_violence_commise_honneur.pdf
- Lamboley M., Jimenez E., Cousineau, M.-M., Pontel M. (2014). « L'approche intersectionnelle pour mieux comprendre le mariage forcé de femmes immigrantes à Montréal », *Revue Nouvelles pratiques sociales*, Vol. 26(2) : 126-140. <https://nps.uqam.ca/nouvelles-evenements/nouvelles/155-intersectionnalite-regards-theoriques-et-usages-en-recherche-et-intervention-feministes.html>
- Radio Canada (2014). Banaz, un crime d'honneur. Reportage du jeudi 20 février 2014. <http://ici.radio-canada.ca/emissions/enquete/2013-2014/Reportage.asp?idDoc=328280>
- Raymonde Provencher (2012). « Ses crimes sans honneur. » Les films du 3 mars. <http://cescrimessanshonneur.com/>
- Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes — TCRI (2014). « Violence basée sur "l'honneur" — Comprendre et agir — Un répertoire à l'intention des intervenant-es et des femmes. » http://tcri.qc.ca/images/publications/volets/volet-femmes/2014/R%C3%A9pertoire_VBH_-_TCRI_16_d%C3%A9cembre_2014.pdf

MEMBRES DU COMITÉ DE TRAVAIL

Louise Barré, Lieutenant Détective, Service de police de la Ville de Montréal

Medgine Bonnet, Technicienne en travail social, École secondaire Lucien Pagé

Carolyne Cournoyer, Commandante, Responsable du dossier Violence conjugale et intrafamiliale, Service de police de la Ville de Montréal

Suzanne Dessureault, Directrice adjointe de la protection de la jeunesse, Centre jeunesse de Montréal Institut universitaire

Habib El-Hage, Intervenant social, Collège Rosemont

Lucien Fortin, Directeur, École La Voie

Yolande Geadah, Auteure principale de l'avis du Conseil du statut de la femme
« Les crimes d'honneur : de l'indignation à l'action »

Ann Hackett, Lieutenant Détective, Service de police de la Ville de Montréal

Melpa Kamateros, Directrice exécutive, Bouclier d'Athéna Services familiaux

Malak Kamel, Agente de Planification, Programmation et Recherche,
Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw

Madeline Lamboley, Doctorante (Université de Montréal) et Chargée de projet
de recherche au Centre social d'aide aux immigrants

Siran Nahabedian, Travailleuse sociale, La Maison d'Athéna

Maud Pontel, Coordinatrice, Bouclier d'Athéna Services familiaux

Maxime Reault, Soutien communautaire, Service de police de Laval

Mise en page par Geneviève Neault,
Finissante en Techniques de bureautique, Microédition et hypermédia,
Collège de Rosemont

© Bouclier d'Athéna Services familiaux, 2015

La réalisation de ce livret a été rendue possible grâce
à la contribution financière du Secrétariat à la condition féminine du Québec.

**Secrétariat
à la condition
féminine**

Québec 

